

INSCRIRE MON ENFANT EN RESTAURATION SCOLAIRE

Je souhaite inscrire mon enfant en restauration scolaire : Oui Non

Possibilités de réservation à l'année ou ponctuellement (réponse obligatoire pour le choix 1 ou 2) :

1. Réservation ponctuelle : Inscription obligatoire pour la restauration scolaire huit jours (8 jours) à l'avance tous les mardis jusqu'à 9h00 (salle garderie du groupe scolaire).
2. Réservation à l'année (préciser les jours ci-dessous) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

ATTENTION : les jours sélectionnés vous seront facturés si vous ne respectez pas les conditions d'annulation (voir le règlement intérieur).

Toute modification en cours d'année, celle-ci doit être demandée et adressée à la mairie ou par mail (mairie.montredon@wanadoo.fr).

FACTURATION

Destinataire des factures : un seul payeur : 1^{er} conjoint 2^{ème} conjoint

Autre :

Comment régler ma facture : celle-ci peut être payée par chèque bancaire, espèce, virement bancaire ou sur le site internet montredondescorbières.fr onglet : éducation et jeunesse au paragraphe : garderie et restauration scolaire (système TIPI avec carte bancaire).

CONDITIONS D'ANNULATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Toute annulation qui ne rentre pas dans les conditions du règlement intérieur entraînera la facturation de la prestation.

Le règlement intérieur est considéré connu par les parents dès lors que l'enfant fréquente les activités périscolaires. Celui-ci sera remis au présent dossier dument compléter.

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Responsable de l'enfant (Nom, prénom) :

Reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription et de fonctionnement des activités périscolaires applicables pour l'année scolaire en cours et du règlement intérieur. Je m'engage à les respecter ainsi qu'à signaler tout changement de situation (adresse, téléphone...) à la mairie.

Fait à le

Signature(s) (obligatoire)



Montredon des Corbières

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Année scolaire :

Garderie et restauration scolaire de Montredon des Corbières

A retourner à la mairie de Montredon des Corbières
dûment rempli : 2 rue Albin Richou, 11100 Montredon des Corbières Tél. 04.68.42.06.38
*Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne pourra être traité en priorité,
Si le dossier est remis au mois de septembre, votre enfant sera accepté sur les temps
périscolaires avec un délai d'une semaine.*

Le dossier unique vous ouvre les droits : à la restauration scolaire et à la garderie
(nous vous invitons à remplir le dossier même si votre enfant ne fréquente aucun
service). **Il est à remplir tous les ans et par enfant.**

PHOTO

Renseignements sur l'enfant

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le : à Sexe M F

A la rentrée, l'enfant est scolarisé en : maternelle élémentaire classe :

Votre enfant est-il en situation de handicap : Oui Non

Le projet d'Accueil Personnalisé (PAP) concerne les enfants en situation de handicap. Le projet est élaboré avec l'ensemble des partenaires à l'initiative de la famille, directeur(trice) d'école, la mairie et son personnel.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Réceptionné par (nom de l'agent) :

Traité le : Par :

Observations :

Pièces manquantes :

.....



PIECES OBLIGATOIRES

- Copie du livret de famille,
- Copie du jugement de divorce (s'il y a lieu),
- Copie de l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire de l'année en cours,
- Règlement intérieur signé (à télécharger sur le site internet de la mairie),
- Autres :
-
-

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

1^{er} conjoint

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP : Ville
N°tél. domicile:
N°tél. portable:
Mail :
(obligatoire)
Titulaire de l'autorité parentale :
 Oui Non
Profession :
Nom de l'employeur :
N°tél professionnel :
Situation familiale : obligatoire, cocher la case correspondante
 Célibataire Marié(e) Concubinage
 Pacsé(e) Veuf(ve) Séparé(e)
 Divorcé(e)
En cas de séparation ou de divorce, fournir une copie du jugement.

2^{ème} conjoint

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP : Ville
N°tél. domicile:
N°tél. portable:
Mail :
(obligatoire)
Titulaire de l'autorité parentale :
 Oui Non
Profession :
Nom de l'employeur :
N°tél professionnel :
Situation familiale : obligatoire, cocher la case correspondante
 Célibataire Marié(e) Concubinage
 Pacsé(e) Veuf(ve) Séparé(e)
 Divorcé(e)
En cas de séparation ou de divorce, fournir une copie du jugement.

SI PLACEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

Nom et prénom du responsable :
Intitulé de l'organisme de la structure d'accueil :
.....
Adresse :
CP : Ville
N°tél. domicile:
N°tél. portable:
Mail (obligatoire) :

RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ DE L'ENFANT

Régimes spéciaux : obligatoire (cocher la case correspondante)

Sans porc : Oui Non

Allergie alimentaire : PAI obligatoire (démarche administrative à faire par les parents auprès de l'école)

Oui Non

Toute allergie alimentaire doit être obligatoirement signalée à la direction de la D.E.E. : Direction de l'Éducation et de l'Enfance (sans PAI, l'enfant ne pourra être accepté en restauration scolaire)

LES AUTORISATIONS DE L'ENFANT

Photographie : J'autorise le personnel d'encadrement et d'animation à prendre des photos de mon enfant dans le cadre pédagogique.

Je n'autorise pas.

AUTORISATIONS PARENTALES

Personnes autorisées à récupérer l'enfant autres que les parents (**LES MINEURS NE SONT PAS AUTORISÉS**)

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Personnes à contacter en priorité en cas d'urgence : (cocher la case correspondante)

1^{er} conjoint 2^{ème} conjoint tuteur(trice)

Autre : (mettre le nom d'une personne figurant sur la liste figurant dans le tableau ci-dessus :

Nom du médecin traitant : **Tél** :

INSCRIRE MON ENFANT A LA GARDERIE

Je souhaite inscrire mon enfant à la garderie : Oui Non

Possibilités de réservation à l'année ou ponctuellement (réponse obligatoire pour le choix 1 ou 2) :

- Réservation ponctuelle : l'inscription préalable est obligatoire afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles. **Inscription sur place avec émargement obligatoire lors de la récupération de l'enfant.** (salle garderie du groupe scolaire).
- Réservation à l'année (préciser les jours ci-dessous) :
 Lundi : Matin Midi Soir
 Mardi : Matin Midi Soir
 Jeudi : Matin Midi Soir
 Vendredi : Matin Midi Soir